

La Fondation Ernst Göhner accorde un soutien financier à des productions de théâtre et de danse professionnelles d'envergure suprarégionale en Suisse et à des projets d'infrastructure d'institutions culturelles suisses.

Le dossier de demande complet doit être soumis au moins 4 mois avant la première.

Un soutien peut être accordé aux projets suivants:

- Productions de théâtre, de danse et interdisciplinaires (y compris performance, cabaret, petits spectacles, théâtre de mouvement, de marionnettes, d'objets et cirque) qui comptent au moins 8 représentations dans au moins 2 lieux
- Premières et secondes productions (première ou deuxième mise en scène/ chorégraphie ou max. deuxième production de la compagnie) qui comptent au moins 3 représentations
- Productions amateurs, si elles ont pour but la médiation culturelle ou la conquête de nouveaux publics
- Festivals
- Infrastructure de théâtres et de salles de danse suisses

Un soutien ne peut être accordé aux projets suivants:

- Tournées de productions étrangères
- Projets scolaires
- Représentations de bienfaisance, fêtes
- Productions amateurs
- Revues, périodiques
- Travaux de diplôme, thèses
- Colloques et actes de colloques, congrès, symposiums, conférences, séminaires
- Concours, prix
- Bourses d'études (sauf en collaboration avec la Fondation suisse d'études)
- Frais de voyage, de séjour, de formation, de subsistance, résidences
- Frais de fonctionnement
- Couverture du déficit de projets déjà réalisés